

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

127

Jeudi 29 mars 2018

A la Une

Plus que quelques jours avant les Journées Nationales de France urbaine !



Les Journées Nationales de France urbaine ont lieu les jeudi 5 et vendredi 6 avril prochains. Elles se dérouleront à Dijon, sur l'invitation de **François Rebsamen**, maire de Dijon et président de Dijon Métropole.

« Je ne doute pas que nos échanges seront riches et tournés vers la mise en œuvre de ces perspectives d'avenir. C'est pourquoi, je compte vivement sur votre présence ainsi que votre participation active à ce moment essentiel à la vie de notre association qui, depuis ses débuts, n'a cessé, de mobiliser notre enthousiasme et notre intelligence collective », explique **Jean-Luc Moudenc**, président de France urbaine, maire de Toulouse et président de Toulouse métropole.

En effet, après le succès d'Arras en 2017, ces journées seront l'opportunité pour tous les maires des grandes villes, président(e)s des grandes agglomérations et des métropoles de France de se réunir autour de visites,



d'ateliers et séances plénières pour poursuivre l'esprit insufflé par Arras, celui de l'autonomie, de la responsabilité, du dialogue mais surtout celui de l'indispensable « Alliance des territoires ».

Au travers d'ateliers thématiques, il s'agira de faire le point sur les avancées obtenues notamment en matière financière ou institutionnelle mais aussi de préparer les échanges futurs avec les différents acteurs autour de huit thèmes : fiscalité, agriculture urbaine, sport, Alliance des territoires, éducation artistique, sécurité, mobilités et Gemapi.

Le Premier ministre, **Édouard Philippe**, interviendra le jeudi lors de la première plénière.

La plénière du vendredi matin sera quant à elle organisée en trois séquences : La solidarité au quotidien, avec la présentation d'exemples concrets de solidarité territoriale et sociale ; les engagements de France urbaine et de l'AdCF en matière de cohésion urbaine et sociale, avec notamment la présentation du « Pacte de Dijon » en présence de **Jean-Louis Borloo** ; et enfin une séquence sur la « refonte de la fiscalité locale et solidarité territoriale », avec **Olivier Dussopt**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

Les inscriptions sont désormais clôturées, mais vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site en ligne : <https://franceurbainedijon2018.fr>

Contact : franceurbaine@franceurbaine.org

En ce moment à France urbaine

[Contractualisation financière : France urbaine a proposé à ses membres un commentaire pratique de l'instruction](#)

29 mars 2018

Dans la foulée de la publication de l'instruction INTB1806599J relative à la contractualisation financière entre l'Etat et les grandes collectivités, France urbaine a adressé à ses adhérents une note d'analyse de la circulaire. Cette note vise à proposer un commentaire pratique sur chacun des 16 points qui balisent le dialogue entre les représentants de l'Etat et les collectivités concernées. Elle s'inscrit dans le cadre des initiatives développées par l'association pour que la démarche de contractualisation repose sur de réelles négociations locales.

En effet, si le dispositif gouvernemental a permis d'éviter pour 2018 la reconduction du prélèvement a priori, tel qu'effectué sur les dotations ces quatre dernières années, la contractualisation financière est une procédure nouvelle qui a besoin d'être rodée. La démarche de contractualisation financière est exigeante, elle implique que le pari de la transparence et de l'écoute réciproque soit gagné.

Or, on se souvient que l'article 29 de la loi de programmation financière, relatif à la contractualisation, fut voté à marche forcée par l'Assemblée nationale et qu'il comporte de ce fait des scories dont il faudra obtenir la correction lors du prochain Projet de Loi de Finances. Mais s'il est d'ores et déjà acquis qu'un rendez-vous législatif s'impose en fin d'année, ce n'est que sur la base d'une évaluation des négociations locales à venir que l'ampleur des amendements nécessaires pourra être appréciée.

C'est dans cette perspective que France urbaine, tout au long du mois d'avril, prend l'initiative de proposer des cadres d'échanges avec ses membres sur ce sujet de la contractualisation financière. Trois dates sont arrêtées :

- le 5 avril à Dijon, dans le cadre des Journées Nationales de France urbaine, un atelier sera consacré à la contractualisation ;

- le 19 avril, une journée intitulée « préparer et réussir sa négociation avec l'Etat » est proposée en partenariat avec l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) ;

- le 26 avril matin, un second atelier (après celui du 23 février, [cf. TU n°123](#)) est organisé conjointement avec l'AdCF.



Contact : [Franck Claeys](#)

[Pauvreté des enfants, abaissement de l'âge d'instruction... programme dense pour la commission Education](#)

29 mars 2018

La commission Education de France urbaine a reçu le 28 mars 2018 **Olivier Noblecourt**, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, pour évoquer la stratégie que lui a confiée le Président de la République afin de lutter contre la pauvreté en France. Le président avait précisé à **Olivier Noblecourt** qu'il n'attendait pas de lui une rupture avec le plan précédent, mais plutôt une inflexion vers les enfants et les jeunes, dont le taux de pauvreté est directement lié à l'âge et au niveau de qualification, et vers les dépenses préventives plutôt que curatives.

La concertation, qui arrive à son terme, s'est déroulée sur trois plans :

- des rencontres territoriales
- des groupes de travail au niveau national
- une consultation publique en ligne.

L'enjeu pour le délégué n'est pas de définir un nouveau plan avec des mesures à décliner, mais d'élaborer des objectifs partagés sur lesquels tous les acteurs concernés s'engageraient.

La stratégie s'articulera autour de six ambitions :

1 - Investir pour un accueil universel de la petite enfance

- Développer l'accueil de la petite enfance
- Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil collectif
- Instaurer un continuum éducatif entre 0 et 6 ans

2 - Investir pour garantir les droits fondamentaux des enfants

- Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits de l'enfant (les enfants dans les bidonvilles, dans les hôtels, dans les structures d'hébergement...). Le modèle parisien pour son protocole de maraude mixte entre service à l'enfance et SIAO a été particulièrement inspirant.
- Garantir l'accès de tous les enfants aux biens et services essentiels : alimentation pour les tous petits (le dispositif ni gain ni perte est un modèle), petits déjeuner à l'école. L'Etat ne prévoit pas de prescrire mais bien d'abonder les budgets.
- Mieux garantir le droit à la santé : médecine scolaire, PMI... revoir avec les communes l'harmonisation du cadre de financement, conventions avec l'ARS, etc.

3 - Investir dans l'insertion des jeunes

- Garantir la réussite éducative des jeunes : obligation de formation jusqu'à 18 ans
- Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes
- Empêcher toute sortie sèche des dispositifs pour les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

4 - L'émancipation sociale par l'emploi

- L'accès à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux

5 - Refonder le travail social au service de toutes les familles

- Mieux soutenir le travail social sur l'accompagnement des parcours de vie et le développement social territorial
- Faire du recours aux droits un objectif central des politiques sociales
- Des lieux identifiés d'accès aux droits et de services aux familles dans les QPV

6 - Créer un nouveau pacte Etat/collectivités pour les politiques sociales

- Créer un cadre de contractualisation adossé au FAPI (juste département aujourd'hui) pour que l'état vienne bonifier des ambitions de collectivité

- Renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat : laisser les collectivités s'organiser pour atteindre les objectifs



Calendrier

La mise en œuvre de la stratégie est envisagée dès 2019 dans des territoires dits démonstrateurs : l'outre-mer, la Seine-Saint-Denis, Lyon... Les territoires ne sont pas encore désignés. Un fonds d'investissement social de 100 millions d'euros est prévu pour accompagner le lancement de la stratégie, qui sera annoncée par le Président de la République dans les semaines à venir.

Le délégué s'est dit conscient du problème posé par la limite de la norme de dépense publique à 1,2% et de l'injonction paradoxale qu'elle représente. Bercy et la DGCL travaillent sur le sujet en ce moment même.

Passage aux 4 jours

Un rapide sondage a montré que les villes suivantes comptent rester à 4,5 jours, au moins jusqu'à 2019 :

- Toulouse
- Nantes
- Metz
- Rennes
- Dijon
- Clermont-Ferrand
- Brest
- Poitiers
- Villeurbanne
- Rouen
- Strasbourg
- Angers

La commission a noté une difficulté particulière pour les grandes villes qui restent à 4,5 jours mais dont les communes alentour passent majoritairement à 4 jours.

L'abaissement de l'âge de la scolarisation

La commission s'est aussi prononcée sur l'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire de six à trois ans annoncé par le Président de la République à l'occasion des assises de la maternelle le 27 mars 2018 (voir l'article par ailleurs). La commission ne remet pas en cause l'importance d'une telle mesure pour faciliter l'accès de tous les enfants à une maîtrise accrue du langage qui favorise leur réussite scolaire. Elle s'inquiète en revanche de l'impact financier que la mesure pourrait représenter dans la prise en charge des écoles maternelles privées sous contrat, que la loi ne contraint aujourd'hui pas les villes à financer, mais qui entreront nécessairement dans le scope dès la rentrée 2019.

La situation n'est pas facile à envisager, dans la mesure où :

- Certaines villes prennent d'ores et déjà en charge le fonctionnement des maternelles privées sous contrat, alors

que d'autres l'ont soigneusement évité, souvent pour des raisons politiques,

- Le calcul du forfait communal diffère grandement d'une ville à l'autre, tant dans ses modalités (certaines villes intègrent le coût des ATSEM mises à disposition, d'autres non) que dans l'autorité qui la fixe (ce peut être le préfet qui la décide).

La commission s'est accordée pour répondre à une enquête qui permettra de faire un point financier précis. Les arguments juridiques seront aussi examinés, dans la perspective de rencontrer le Ministre de l'Education nationale afin de lui donner à connaître les difficultés qui risquent d'apparaître. La limite de la norme de dépense publique à 1,2% et de l'injonction paradoxale qu'elle représente dans ce nouveau cas fera évidemment partie des éléments qui seront soulevés devant le Ministre.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

Act'Urbaines

[Fin de la récréation avec les assises de la maternelle](#)

29 mars 2018



Ouvertes en grandes pompes au Conservatoire National des Arts et Métiers par **Emmanuel Macron**, les assises de la maternelle ont été l'occasion pour le Président de la République de faire une nouvelle annonce dans le champ de la petite enfance : l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans.

Attendue par les nombreux participants, cette annonce a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les chercheurs et praticiens de la petite enfance présents dans la salle puisque les études convergent pour montrer que la stimulation cognitive précoce, entre 0 et 5 ans, favorise la réussite scolaire, le niveau d'études et l'insertion professionnelle.

Le Président a ainsi mis en évidence que la plasticité du cerveau entre 3 et 6 ans est particulièrement propice aux apprentissages, or c'est dans ces âges là que se creusent les difficultés, et 80% des décrocheurs scolaires à 16 ans sont déjà en difficulté en maternelle. Pour prévenir ce décrochage, il faut construire le moment d'acquisition du langage le plus tôt possible.

Boris Cyrulnik, fort de sa réputation de neuro-psychiatre et de directeur de l'institut petite enfance (et de ses nombreuses publications sur le thème de la résilience et de la théorie de l'attachement), est venu présider aux destinées de ces assises en mettant en exergue les changements importants qu'ont connus les sociétés humaines dans les années récentes et l'impact de ces changements dans le développement affectif et intellectuel des tout petits. En effet, ses études lui ont permis de montrer que depuis une à deux générations les enfants bénéficiaient d'une vitesse de maturation supérieure aux générations précédentes, tant dans leur développement physique (ils grandissent plus vite) que



dans leurs processus d'apprentissage. En cause selon **Boris Cyrulnik**, les variations écologiques, qui ont entraîné une variation de la taille des enfants au même âge à chaque fois qu'on a constaté un changement de climat.

Le chercheur a beaucoup insisté, et les interventions de nombreux intervenants tout au long des deux journées qu'ont duré les assises avec lui, sur l'importance fondamentale du rôle des ATSEM, alors qu'elles sont trop souvent considérées comme de simples dames de service.

Au-delà du contenu des assises, qui marquent le début d'une réflexion plus profonde et engagée sur une plus longue durée, l'annonce de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire a provoqué des craintes parmi les adhérents de France urbaine. En effet, ces derniers craignent que cette école devenue obligatoire dès trois ans n'entraîne que les collectivités aient à payer, comme elles le font déjà pour les écoles élémentaires privées, le forfait communal pour les écoles maternelles privées. Nombre de villes le font déjà, mais pas toutes, et le surcoût que cela pourrait induire reste à calculer. Dans un [communiqué de presse publié le 27 mars](#), France urbaine relève qu'outre le surcoût lui-même, vraisemblablement très compliqué à porter pour les villes, la nouvelle contractualisation liant l'Etat et les collectivités fait interdiction à ces dernières de dépasser une trajectoire d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement de 1,2 % sur la durée du mandat. Ceci implique que même si l'Etat devait compenser le surcoût, les collectivités ne pourraient assumer les dépenses complémentaires que cela impliquerait puisque leurs dépenses de fonctionnement sont dorénavant plafonnées.

La commission Education, réunie le lendemain ([voir le compte-rendu](#) par ailleurs), lance une étude plus précise du coût et des problèmes juridiques que cela pourrait poser et va solliciter une rencontre avec **Jean-Michel Blanquer**, le ministre de l'Education nationale, pour tenter d'y voir plus clair.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

[France urbaine auditionnée par la "mission flash" sur l'autonomie financière des collectivités territoriales](#)

29 mars 2018

Dans la perspective de la révision constitutionnelle, la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a créé une « mission flash » sur l'autonomie financière des collectivités territoriales. Cette mission, dont les rapporteurs sont **Christophe Jerretie** (député LREM de la Corrèze et co-rapporteur



de la mission RCT) et **Charles de Courson** (député UDI de la Marne), « vise à dresser un état des lieux du cadre constitutionnel régissant les finances locales et à formuler des propositions visant à mieux garantir constitutionnellement la capacité des collectivités à financer leurs actions ». Elle remettra son rapport le 18 avril prochain, et c'est dans cette optique qu'elle a notamment auditionné, au titre de France urbaine, **Olivier Carré**, maire d'Orléans et président de la Métropole d'Orléans, et **Emmanuel Grégoire**, adjoint à la maire de Paris en charge du budget, au financement et à la transformation des politiques publiques.

Le cœur de la problématique abordée consiste à voir comment faire évoluer la définition actuelle de l'autonomie financière, laquelle ne constitue aucunement un rempart contre les velléités de recentralisation financière (à titre d'illustration : les prélèvements sur impôts nationaux sont, en l'état actuels des textes, considérés comme une ressource propre des collectivités !), en un principe d'autonomie fiscale, garant d'une décentralisation mature. Il s'agit donc, concrètement, de convaincre de la nécessité de proposer une réécriture de l'article LO 1114-2 du code général des collectivités territoriales (issu de la loi organique du 29 juillet 2004, laquelle découle de la réécriture de l'article 72-2 de la Constitution en 2003), afin qu'une nouvelle définition des ressources propres des collectivités puisse correspondre à des recettes vis à vis desquelles les exécutifs locaux peuvent agir.

Ce sujet apparaît d'autant plus d'actualité si l'on a en tête les propos du chef de l'Etat selon lesquels « la perspective de suppression de la taxe d'habitation ne sera pas synonyme de recul de l'autonomie fiscale du bloc communal ». Il est d'autant plus important pour France urbaine que l'association, dans son « Manifeste d'Arras » de mars 2017, priorisé en ces termes son engagement en faveur de la reconquête de l'autonomie fiscale : « les reculs d'autonomie fiscale doivent cesser de caractériser la décentralisation française » (sachant que depuis plus de 40 ans, l'Etat ne cesse de supprimer des impôts locaux pour les remplacer par des dotations de compensation, dont il prétend, dans un premier temps, garantir le montant, pour le réduire ensuite).

Dans leurs interventions, **Olivier Carré** et **Emmanuel Grégoire** ont développé l'idée selon laquelle la clause générale de compétences, dont seules les communes disposent dorénavant, justifie une ambition d'autant plus grande en matière d'autonomie fiscale.

Ils ont par ailleurs mis en avant leurs préoccupations relatives à la façon dont l'autonomie de décision des élus locaux avait été maltraitée ces dernières années, en trouvant dans l'actualité la plus récente nombre d'illustrations, à l'image de la décision gouvernementale d'abaisser l'âge de la scolarisation de six à trois ans, décision prise unilatéralement et sans

étude d'impact quant à ses conséquences sur les budgets locaux ([cf. par ailleurs le communiqué de presse de France urbaine en date du 27 mars 2018](#)).

En toute logique, les discussions ont été élargies au chantier de refonte de la fiscalité locale. Dans le contexte actuel, où l'augmentation de la pression fiscale n'est plus guère d'actualité, plus encore que le fait de disposer d'un « levier taux », c'est la question de la territorialisation de l'impôt local qui paraît essentielle à France urbaine.

A titre d'illustration, les élus ont rappelé que, même si les collectivités ne disposent pas d'un pouvoir de taux sur cet impôt (son taux est national), la CVAE concourt à l'autonomie fiscale parce-que son produit est lié à la mise en œuvre de la politique locale de développement économique. A contrario, la proposition, exprimée par ailleurs, d'attribution d'une fraction de TVA au bloc communal ne va pas dans le bon sens. En effet, la territorialisation de la TVA à la maille communale, et même intercommunale, n'est guère envisageable techniquement ; quant au fait que le bloc communal puisse bénéficier de la dynamique intrinsèque à la TVA, c'est ignorer que Bercy ne l'entend aucunement de cette oreille (« l'aléa budgétaire associé à un tel transfert devrait être limité par un plafonnement de la dynamique de la nouvelle recette fiscale transférée »). Dès lors, la TVA transférée équivaldrait purement et simplement à une dotation dont l'évolution serait aux mains de Bercy et dont la répartition ne pourrait que s'effectuer de façon tout aussi insatisfaisante que l'est l'actuelle dotation forfaitaire de la DGF.

Contacts : [Franck Claeys](#) et [Chloé Mathieu](#)

[Préserveons la politique européenne de cohésion](#)

29 mars 2018



A l'heure où l'avenir de la politique européenne de cohésion reste incertain, il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'importance, pour nos territoires, de bénéficier des fonds européens. La publication des premiers règlements européens, au printemps, permettra de savoir quel scénario sera retenu et si les territoires français pourront, dans leur ensemble, continuer à bénéficier d'une politique dont l'enveloppe s'est élevée, pour le période 2014-2020, à 27 milliards d'euros pour la France. L'occasion pour les présidents de France urbaine et de l'AdCF de rappeler, dans une [tribune parue sur le site des Echos](#) l'importance de maintenir une politique de cohésion ambitieuse au bénéfice de tous les territoires.

Contact : [Kader Makhoulouf](#)

[France urbaine cosigne une tribune sur la décentralisation énergétique parue dans « Le Monde »](#)

29 mars 2018



France urbaine s'est associée, aux côtés des autres réseaux que sont la Fédération nationale des maires ruraux, Energy cities, Amorce, le RAC (réseau action climat) et le CLER – réseau pour la transition énergétique, et de nombreux maires et présidents d'EPCI, à la publication d'une [tribune](#) appelant à une véritable décentralisation de la politique énergétique. Pour rappel, France urbaine avait été contactée en début d'année 2018 par le cabinet d'**Anne Hidalgo** car la Maire de Paris souhaitait avoir une expression de portée nationale sur le thème de la nécessaire décentralisation énergétique pour faire face aux enjeux posés par la transition énergétique et les enjeux climatiques lors de l'adoption du Plan climat air énergie territorial de la ville au Conseil de Paris qui est intervenu il y a quelques jours. La démarche avait été présentée par **Célia Blauel**, maire adjointe chargée de l'environnement, du développement durable et du plan climat de la ville de Paris, lors du dernier conseil d'administration de France urbaine le 7 février 2018.

Au regard des expressions et travaux de France urbaine dans le domaine de la politique énergétique – nous militons en effet de longue date pour que les territoires urbains soient de véritables autorités organisatrices de l'énergie sur leur territoire et plaidons pour obtenir les moyens de financement nécessaires pour répondre au défi de la transition énergétique à travers la territorialisation de la contribution climat énergie – le conseil d'administration a acté les fortes convergences avec la note d'orientation proposée par la ville de Paris et a donné son accord pour que France urbaine s'associe à une expression politique sur ce sujet.

Contact : [Philippe Angotti](#)

[Calendrier parlementaire semaine du 26 mars 2018](#)

29 mars 2018



Calendrier parlementaire de la semaine du 26 mars 2018

Initiatives villes et agglos

[Bordeaux expérimente les caméras piétons pour la police municipale](#)



Depuis le 19 mars 2018, la police municipale de Bordeaux expérimente des caméras piétons pour prévenir les incidents au cours des interventions.

Encadré par un décret sur les conditions d'expérimentation des caméras individuelles, le dispositif vise à prévenir les incidents au cours des interventions. Les enregistrements pourront aussi avoir valeur de "preuve numérique" dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Véritable outil de protection des agents, la caméra piéton a pour objectif de prévenir et dissuader d'éventuels comportements agressifs et outrageants. Elle permet aussi d'apaiser certaines situations conflictuelles.

Caractéristiques techniques sommaires

- Enregistrement non permanent : l'agent déclenche la caméra au cours d'une intervention lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, en fonction des circonstances de l'intervention ou du comportement des personnes concernées.
- Le déclenchement de l'enregistrement fait l'objet d'une information par tout moyen (notamment oral) des personnes filmées (qui ne peuvent s'y opposer), sauf si les circonstances l'interdisent ou ne le permettent pas.
- Les caméras sont portées de façon apparente par les agents : un signal lumineux spécifique indique que la caméra enregistre.
- Sauf procédure judiciaire, les enregistrements audiovisuels sont effacés automatiquement au bout de 6 mois.
- Les données enregistrées sont transférées sur un support informatique sécurisé dès leur retour au service. Elles ne sont consultables que par des responsables de la police municipale une fois le transfert effectué. Impossible (et interdit) de visualiser les images en temps réel, comme c'est le cas pour la vidéo protection.
- Chaque agent possède sa propre caméra intégrant dans ses paramètres un identifiant unique et le matricule de l'agent (informations affichées sur les vidéos).

Repères

- Cadre légal : Autorisation préfectorale / Déclaration à la CNIL / Décret 2016-1861 du 23



décembre 2016 relatif aux conditions de l'expérimentation des caméras / Code de la Sécurité Intérieure.

- Budget : 35 000€ dont 20 000€ de subventions de l'état.
- La police municipale de Bordeaux compte 116 agents à ce jour.

Communiqués de presse

28 mars 2018

[Scolarisation obligatoire à trois ans : qui va payer ?](#)

Agenda

05 avril 2018

[Journées nationales de France urbaine - 5 & 6 avril 2018 à Dijon](#)

19 avril 2018

[Journée contractualisation financière avec IFGP «préparer et réussir sa négociation avec l'Etat »](#)

26 avril 2018

[2ème Atelier contractualisation France urbaine / AdCF](#)

16 mai 2018

[Conseil d'administration, le 16 mai 2018](#)

16 mai 2018

[Commission Education, le 16 mai 2018](#)

17 mai 2018

[Commission politique de la ville et cohésion sociale France urbaine/AMF/Ville & Banlieue, le 17 mai 2018](#)

23 mai 2018

[Commission Finances, le 23 mai 2018](#)

24 mai 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 24 mai 2018](#)

29 mai 2018

[Commission numérique - Les Interconnectés - France urbaine - AdCF](#)

30 mai 2018

[Commission Santé France urbaine/AMF, le 30 mai 2018](#)

12 juin 2018

[Commission DDTE, le 12 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Education, le 20 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Sécurité, le 20 juin 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org



URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg127-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>